

## ASTRAL

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE- article 31

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Code produit                 | ASTRAL                                    |
| Nom commercial               | ASTRAL                                    |
| Identification de la société | ULTIMA                                    |
| Adresse                      | ZA SUZEROLLE<br>49140 SEICHES SUR LE LOIR |
| Numéro de téléphone          | 02.41.18.09.88                            |
| email                        | contact@ultima-dentaire.fr                |
| Numéro urgence – orphila     | + 33 (0)1 45 42 59 59                     |

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.  
Sulfate de calcium - Substance pour laquelle il existe en vertu des dispositions communautaires des limites d'exposition sur le lieu de travail

|                                      |  |  |
|--------------------------------------|--|--|
| Utilisation principale               | Moulage  |  |
| Nom générique                        | Plâtre   |  |
| Désignation chimique                 | CAS : 7778-18-9<br>EINECS : 231-900-3                          | Sulfate de calcium semi-hydraté et quantités mineures de silice cristalline (< 3%)<br>90-100%<br>pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires des limites d'exposition sur le lieu de travail |
| Formule chimique                     | CaSO <sub>4</sub> , ½ H <sub>2</sub> O                         |  |
| Constituants contribuant aux dangers | Aucun lorsque les indications du paragraphe 10 sont respectées |  |

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Peu entraîner une irritation des yeux ou de la peau, gorge, poumon pour personnes sensibles  
Attention : ne pas utiliser ce produit pour mouler quelques parties du corps tel que mains ou doigts ...ce produit chauffe lors de la prise après avoir été mélangé à de l'eau et de sérieuses brûlures de peau peuvent apparaître si ce produit est utilisé comme matériau de moulage sur parties de corps vivant.

#### Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise

### 4. PREMIERS SECOURS

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Remarques générales         | Aucune mesure particulière n'est requise  |
| Après inhalation            | Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.                                 |
| Après contact avec la peau  | Laver la peau à l'eau claire  |
| Après contact avec les yeux | Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières |

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche . Si les troubles persistent, consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Classe d'inflammabilité</b>        | Le produit est non inflammable et ne favorise pas la combustion d'autres produits   |
| <b>Risques spécifiques</b>            | Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.   |
| <b>Moyens d'extinction</b>            | CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool |
| <b>Equipement spécial de sécurité</b> | Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  |

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

|  |  |
|--|--|
| <b>Les précautions individuelles</b>                 | Port de masque anti-poussière              |
| <b>Mesures pour la protection de l'environnement</b> | Suivre les indications du paragraphe 13    |
| <b>Méthodes de nettoyage/récupération</b>            | Recueillir par moyen mécanique.            |
| <b>Indications supplémentaires</b>                   | Aucune substance dangereuse n'est dégagée. |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

|                        |  |
|------------------------|--|
| Prévention             | Eviter la formation de poussières. En cas de manipulation libérant des poussières , celles-ci doivent être captées au point d'émission . |
| Précautions            | Prévoir un système d'aspiration des poussières ainsi qu'une ventilation et un renouvellement d'air efficaces dans l'atelier.             |
| Conseils d'utilisation | aucune exigence particulière   |

### Stockage

Mesures techniques : bonne rotation de stock  
Conditions de stockage conserver à l'abri de la chaleur  
Matériaux d'emballage : livré en carton et sacherie

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
7778-18-9 sulfate de calcium

|  |  |
|--|--|
| <b>Equipement de protection individuelle</b> | Protection respiratoire recommandée<br>Protection des yeux – lunettes de protection<br>Protection de mains – gants de protection                   |
| <b>Protection contre les poussières</b>      | ne pas dépasser :<br>10 mg/m <sup>3</sup> /8h = poussières totales inhalées<br>4 mg/m <sup>3</sup> /8h = poussières alvéolaires (code du travail ) |

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| <b>Aspect à 20°C</b> | Poudre solide      |
| <b>Odeur:</b>        | Inodore            |
| <b>Couleur:</b>      | Selon les produits |

**Changement d'état :**

Point de fusion:

&gt; 1200°C (décomposition)

Point d'ébullition:

Non déterminé

**Point d'inflammation**

Non déterminé

**Auto-inflammation:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Danger d'explosion:**

Le produit n'est pas explosif.

**Masse volumique à 20° C**1000- 1200 kg/m<sup>3</sup>**Solubilité dans/miscibilité avec L'eau à 20°C**

4-5 g/l

**Valeur du pH à 20° C (5% eau pure) :**

7

**Densité à 20° C**2,9 g/cm<sup>3</sup>

### 10.STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité**

stable dans les conditions recommandées de stockage

**Polymérisation**

une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

**Réaction dangereuse**

aucune

**Propriétés dangereuses**

Aucune

**Conditions à éviter**

Durcit à l'eau

### 11.INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis..

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Pas d'autres informations importantes disponibles

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le sulfate de calcium est légèrement soluble dans l'eau (solubilité d'environ 10 g CaSO<sub>4</sub>/l)

Le sulfate en présence de matières organiques et dans certaines conditions anaérobies conduit à la formation d'hydrogène sulfuré.

Indications générales : catégorie de pollution des eaux 1(D) classification propre : peu polluant

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Méthode d'élimination**

Produit recyclable

Stockage dans décharge de classe III (déchets inertes)

Ne pas stocker en mélange avec des déchets organiques

Pas de rejet de produits dans les égouts pour des raisons purement mécaniques

Elimination des emballages selon le décret du 13 juillet 1994 de la loi relatives à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages .

### 14.INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement :

- Directive 2012/UE
- Substances dangereuses désignées – annexe 1 : aucun composant n'est compris.

#### **16.AUTRES INFORMATIONS**

Cette version remplace les précédentes.

Les informations contenues dans cette notice de sécurité sont conformes au règlement CE N° 1907/2006 du parlement Européen et du Conseil.

Cette fiche est complémentaire à la fiche technique du produit disponible au service commercial .

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est voué à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité . Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.